

Compte rendu du Conseil Scientifique du 6 septembre 2020

Liste des présents :

Farida Ait-Hamoudi, Hakim Amara, Clément Barraud, Matteo Cacciari, Eric Chassande-Mottin, Christophe Deroulers (>16h), François Graner, Sandra Lerouge, Christian Ricolleau, Sébastien Rodriguez

Liste des participants à distance (via Renater) :

James Bartlett, Fabien Casse, Sylvain Chaty, Mariana Graña, Frédéric Lechenault, Anne Lemièrè (>15h), François Ozanam, Véronique Van Elewyck (<16h)

Liste des procurations :

Christophe Deroulers ---> Sandra Lerouge (<16h)

Nicolas Decamp ---> Christophe Deroulers (>16h)

Indranil Paul ---> Christian Ricolleau

Gérard Rousset ---> Sylvain Chaty

Véronique Thevenet ---> Sandra Lerouge

Véronique Van Elewyck ---> Fabien Casse (>16h)

Excusés :

Yann Gallais, Christophe Goupil, Anke Lindner

Secrétaire de séance :

François Graner

Le conseil souhaite la bienvenue à Farida Ait-Hamoudi, nouvelle responsable administrative de l'UFR.

• Compte rendu précédent :

Le compte rendu précédent, du 30 juin 2020, est approuvé à l'unanimité.

• Prochaines réunions :

Les emplois du temps des enseignants sont connus et le conseil demande à François Graner de fixer dès que possible les dates des prochaines réunions.

• Eméritats :

- La procédure qui va être votée au Sénat diffère de celle qui a été mise en place en 2019.

Le conseil scientifique se demande pourquoi une procédure discutée et approuvée l'an dernier est déjà modifiée. François Ozanam remarque qu'on perd beaucoup en souplesse, tant pour raccourcir l'éméritat que pour l'allonger.

Ainsi, la nouvelle procédure accorde une durée minimum de 4 ans. Or la procédure précédente permettait au directeur d'unité de mettre fin à l'éméritat en cours de route. Cela paraît important car en 4 ans la situation peut changer.

Par ailleurs, la nouvelle procédure autorise un seul renouvellement. Or des collègues sont actifs bien au-delà de 8 ans. Sandra Lerouge rappelle que le statut de visiteur permet de continuer ; mais les conditions ne sont pas équivalentes.

- Le conseil a reçu le dossier d'éméritat de George F. Smoot, pour information car l'avis du conseil n'est pas demandé, l'éméritat lui étant accordé de droit.

- Le conseil approuve à l'unanimité la demande d'éméritat de François Gallet. François Graner, en situation de conflit d'intérêt, n'a pas pris part à cette décision.

• Habilitations à diriger des recherches :

Il n'y a pas de dossier à examiner cette fois-ci. Environ 9 dossiers devraient arriver d'ici la fin de l'année 2020.

Sandra Lerouge indique qu'elle a appris récemment que pour un poste de professeur 46.3, la qualification au CNU n'est obligatoire qu'*a posteriori*, et non pas au moment du dépôt du dossier de candidature. Elle propose de diffuser cette information aux candidats.

Le conseil demande à Yann Gallais de le rappeler individuellement aux candidats à la HDR, en particulier ceux dont les délais sont un peu serrés, et à François Graner de diffuser un rappel auprès des directeurs d'unité.

• Plateformes :

Christian Ricolleau, en situation de conflit d'intérêt, quitte la salle pendant la discussion de ce point.

- Clément Barraud souligne que le mot "plateforme" recouvre deux types d'équipement différents : (i) ceux qui sont majoritairement destinés à fournir un service et s'auto-financent en le facturant ; (ii) ceux qui sont majoritairement destinés à la recherche de pointe d'un laboratoire ou d'une équipe et s'ouvrent partiellement à d'autres utilisateurs qui, eux, paient. Cette dualité doit être prise en compte lors des discussions.

- Le comité Plateformes de l'université inclut les présidents des conseils scientifiques. Pour les UFR qui ont beaucoup de dossiers, comme c'est le cas en Physique, le conseil doit désigner un second représentant.

Un appel à candidatures, clos fin août, a recueilli quatre candidatures. François Graner suggère de laisser sa place à deux des candidats, mais Matteo Cacciari souhaite que l'UFR soit au moins représenté par le président du CS. Après examen, et sur les critères de l'expérience acquise et des propositions pour le futur, le conseil retient la candidature de Christian Ricolleau.

- Le conseil a reçu deux demandes de financement, concernant à un titre ou à un autre une demande de compensation du manque à gagner lié à la pandémie covid-19. Le conseil scientifique les soutient.

Un message d'Edouard Kaminski reçu deux jours avant le conseil indique que l'une des deux demandes sera traitée au titre du financement récurrent et non au titre du présent appel d'offres. Le conseil ne classe donc pas ces demandes.

• Emergence :

- Cette année, les sommes qu'on peut demander sont comparables à la fois précédentes, mais les dossiers sont plus lourds à écrire et à évaluer. François Graner rappelle que le BQR de l'UFR est bien plus souple et qu'il va peut-être disparaître.

Christophe Deroulers rappelle que le conseil s'était déjà interrogé sur le temps et les salaires investis rapportés aux montants distribués, dans ces appels d'offres, et souligne que cette interrogation est encore plus d'actualité cette année.

Les dossiers ont été reçus pendant l'été, et la date du CS a été imposée par le calendrier serré des plateformes, donc François Graner a demandé et obtenu l'accord de la Faculté pour faire faire les rapports en interne au CS, en respectant l'équilibre entre les candidats et en évitant les conflits d'intérêt.

Sur les dix dossiers qui concernent la physique, le conseil a reçu à classer les 6 dossiers qui institutionnellement ressortent de l'UFR de physique et d'elle seule. Or sur ces 6 dossiers, 3 sont en réalité à cheval sur plusieurs disciplines, et à l'inverse un dossier qui scientifiquement concerne uniquement de la physique n'a pas été reçu : il est considéré comme interfacultaire car il concerne aussi l'IPGP.

Le conseil demande à François Graner de faire un retour à la Faculté sur la procédure.

- Classement des dossiers :

Le conseil remercie les rapporteurs et constate que leur manière de noter est homogène.

Les projets LightMat, Drone, Cacosimple, Dynavine (ex aequo) ainsi que Anadspi sont de haute qualité et sont fortement soutenus par le conseil. Parmi leurs points forts, le conseil relève la grande maturité de LightMat, l'utilité de Drone pour donner au laboratoire une position forte dans une collaboration internationale prioritaire, l'intérêt médical majeur de Cacosimple, et l'aspect structurant de Dynavine.

Icecoustics peut mûrir pour être re-soumis au prochain appel d'offres.

• Point d'information :

- Farida Ait-Hamoudi informe que les élections au conseil d'UFR pourraient avoir lieu vers fin 2020 ou début 2021 par vote électronique confié à un prestataire.

- Pour l'avancement de grade, presque toutes les sections du CNU ont terminé leur classement. Les résultats devraient être publics le 25 septembre. Le conseil d'UFR se réunira le 29 septembre pour les maîtres de conférence et le 5 octobre pour les professeurs. Les dossiers sont trop nombreux pour une seule séance de conseil.

- Le conseil facultaire a voté favorablement tous nos postes de EC, et Vincent Berger est réintégré. Matteo Cacciari n'a pas reçu de réponse détaillée concernant le support qui est utilisé pour cette réintégration.

- La faculté encourage à utiliser Circle U pour favoriser la mobilité des étudiants. Clément Baraud indique que les différents établissements de Circle U n'ont pas encore homogénéisé leurs politiques.

• **Futures discussions :**

- La faculté demande au CS de discuter la question des EC isolés. C'est une priorité et les arguments collectés ont été envoyés aux membres du CS. La discussion est reportée à un prochain CS, de préférence avec des conditions matérielles qui facilitent la discussion mieux qu'aujourd'hui.

- La question des doctorants ou post-doctorant d'un labo qui souhaitent candidater MCF dans le même labo : les arguments collectés ont été envoyés aux membres du CS. Cependant Clément Baraud doute de la pertinence d'en discuter en CS.

- Les congés des Biatts : Christian Ricolleau informe que cette question a été aigüe pendant le confinement mais que depuis elle a été traitée par les Biatts, y compris au sein du conseil des Biatts. Il n'y a plus lieu d'en saisir le CS.

- Le soutien aux frais de publication en accès ouvert : les usages et demandes peuvent varier d'une discipline à l'autre. Christophe Deroulers et Clément Baraud soulignent l'intérêt de collecter des retours d'expériences, par exemple d'autres institutions ou d'un membre du consortium Couperin, et aussi d'associer la commission recherche de la faculté à cette discussion.

• **Pour conclure :**

Sébastien Rodriguez demande que le menu du CS soit diffusé à l'avance par mel à tout l'UFR, et qu'on signale également chaque fois qu'un compte-rendu est mis en ligne.